

Michel Villey, *Le Juste Partage*, Préface de Chantal Delsol Dalloz, 2007, 199 p., 35 €

Article rédigé par , le *11 septembre 2008*

Michel Villey (1914-1988) a consacré toute sa carrière universitaire à démontrer la fécondité de la définition philosophie du droit que nous ont léguée les juristes romains.

Pour Villey, comprendre " le droit comme un partage " c'est saisir toute la richesse de l'esprit du droit romain.

Le droit est bien plus que l'ensemble des règles juridiques posées par l'Etat (système juridique continental) ou l'ensemble des précédents judiciaires décidés par le Juge (système de la Common Law). Le droit est partage ; il est cette attribution de biens et de charges que le Législateur ou le Juge découvrent. Le droit n'est pas un pouvoir qui dit, sans nuance, ce qui doit être des rapports juridiques entre citoyens. Le droit n'est pas extérieur aux relations humaines, il est dans la relation entre les hommes. Le droit unit pour " bien vivre ensemble " mettant ainsi fin à ce qui désunit. Plus que la décision d'une autorité formellement compétente, le droit ancré dans la réalité des choses, est une recherche intellectuelle. Prendre au sérieux l'intelligence des juristes signifie leur permettre de comprendre ce qu'il y a de juste dans les rapports sociaux.

A l'heure où les pays de l'Union européenne peinent à se mettre d'accord sur le contenu juridique de la Constitution européenne, il paraît essentiel de revenir à la pensée de Michel Villey et à travers elle, redécouvrir la dimension historique commune à tous les systèmes juridiques européens.

[http://www.amazon.fr/Michel-Villey-partage-Stamatios-Tzitzis/dp/2247074154/ref=sr\\_1\\_1/403-0282527-000](http://www.amazon.fr/Michel-Villey-partage-Stamatios-Tzitzis/dp/2247074154/ref=sr_1_1/403-0282527-000)  
0 0 0,00 Non 0,00 €